

former dans la *Corse* un Gouvernement absolument indépendant de la République. Il a été arrêté en conséquence de former de toute cette Isle trois Provinces; la première de la *Bastia*, la seconde de la *Balagna* pour la partie de *Calvi*, & la troisième des lieux ultramontains pour celle d'*Ajaccio*, en érigeant une Régence suprême, composée des Députés des trois parties, & en établissant des Commissaires de toutes les Communautés & des Capitaines de Milice dans chaque Paroisse, tous subordonnés à la Régence. Paoli va aussi ériger des Tribunaux publics, des Finances, de Guerre & de Justice.

Après le refus du Roi de Prusse d'admettre l'offre que les mécontents lui ont faite de l'Isle de *Corse* dans le nombre de ses possessions, ils projetterent de se donner au Roi de la Grande-Bretagne; mais ils n'ont fait aucune démarche à cet effet, qui d'ailleurs eussent été vraisemblablement superflus.

La Communauté de *San-Remo*, bien différente des Communautés Corfès, ne recherche que les moyens de rentrer dans les graces de la République de Genes. Nous avons rapporté en son tems ce qu'elle a fait pour se soustraire à sa domination, & après avoir été réduite par la force à l'obéissance, ce que la République a mis en œuvre pour qu'il ne restât à cette Communauté & à la postérité que le souvenir de l'état dans lequel elle a été, & dont elle est totalement dégradée. Pour y revenir, il n'y a soumission qu'elle ne fasse. Une preuve en est l'Acte suivant, qu'elle a fait délivrer à la République par trois Députés qu'elle a envoyés à Genes, & qui a été présenté sur la fin de Mars.